Séance du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre POURVU, Maire.

Etaient présents : Alexandre POURVU, Jean-Pierre VILLECHANOUX, Michel LAUMONIER, Théophile MERLIERE, Céline LE TROQUER, Rénald MEYER, Michel DESLANDES, Thierry PLANQUE, Matthieu DELPORTE.

Etaient excusées : Catherine NOEL, Sophie AH-YONE.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : le 20 mars 2025.

Secrétaire de séance : Céline LETROQUER

I. **Préparation budgétaire**

a. Monsieur le maire présente le résultat de l'exercice 2024 :

- Fonctionnement : 424 229.54 €
- Investissement : - 7 061.99 €

Total : 417 167.55 €

b. Vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal vote des subventions aux associations qui ont sollicité la commune, si des demandes arrivaient pour la prochaine réunion, elles seraient étudiées à cette occasion

- Association des Retraités de Tillières : 50 €
- Chemin d'Enfance : 150 €
- Comité de Jumelage de Tillières : 150 €
- L'Avre au fil des ans : 100 €
- Les Foulards Verts : 100 €
- Gymnastique volontaire de Tillières : 100 €
- Ecole l'Immaculée de Damville : 1 200 €
- Qi Gong Association : 50 €
- Sam'Récré : 200 €
- Tennis Club de Verneuil : 100 €
- OGEC Sainte Marie Brezolles : 400 €
- Club du Trèfle d'Or : 50 €
- Agir pour Becquerel : 100 €
- Happy RJD : 50 €
- Famille Rurale (transport à la demande) 50 €

c. Alexandre POURVU présente à l'assemblée un projet de budget qu'il a élaboré avec ses adjoints. En section de fonctionnement les inscriptions sont similaires à celles de l'année passée. Concernant l'investissement, des

crédits sont inscrits notamment pour l'aménagement du terrain communal, des travaux sur l'église, l'achat d'un défibrillateur.

**<u>Tour de table</u>** :

- Michel Deslandes :

- Demande si, comme évoqué précédemment, le broyeur acquis par la commune sera mis à disposition des Bréoliens qui en font la demande ? Oui, mais sous la responsabilité d'Albert COCARD. Une information sera publiée sur le site communal définissant les diverses modalités du prêt et la date de mise en œuvre ;
- Demande si la commune est assurée si un élu qui effectue des travaux pour la commune est accidenté ? Oui, elle l'est ;
- Félicite le maire pour avoir géré l'organisation du repas des Anciens fin 2024, alors qu'une semaine avant la date prévue, le traiteur habituel déposait le bilan et informait qu'il n'assurerait pas sa prestation.

- Théophile MERLIERE :

- Estime que le projet d'aménagement du terrain communal devrait comporter davantage d'aires de jeux pour les enfants et un peu moins d'équipements sportifs ;
- Informe qu'il a mis à jour le site communal, qu'une newsletter a été créée et qu'il y a plus d'informations concernant les manifestations du comité d'animation.

Séance levée à 21 h 00